



TRIAL
International



PANZI
FOUNDATION DRC

PHR

**AFFAIRE DES ENFANTS VIOLES
DE KAVUMU : UN PROCES, ENFIN
KIT MEDIA**

BUKAVU – GENEVE – NEW YORK – 2 NOVEMBRE 2017

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

AFFAIRE KAVUMU (RDC)

KIT MÉDIA

Bukavu / Genève / New York - novembre 2017

L’AFFAIRE EN BREF

Kavumu est un village particulièrement pauvre situé dans la province du Sud-Kivu, à l’Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Non loin de la capitale provinciale Bukavu, cette zone est depuis de nombreuses années le théâtre de violences extrêmes et de combats sur les terres, les ressources et une lutte pour le pouvoir.

Atrocités des crimes commis

Dans le village de Kavumu, entre le début de l’année 2013 et le milieu de l’année 2016, **plus de quarante jeunes filles, âgées de 8 mois à 12 ans, ont été enlevées et violées pendant la nuit.**

Le même mode opératoire a été constaté dans tous ces cas : après avoir été enlevée par un ou plusieurs hommes, la victime était violée, puis son sang était prélevé – parfois à l’aide d’un objet tranchant – avant que celle-ci ne soit abandonnée dans des champs voisins. La plupart des enfants ont été emmenés au Dr. Denis Mukwege, à l’hôpital de Panzi pour être examinés et subir une chirurgie reconstructrice. Beaucoup d’entre eux souffrent toujours de **dommages permanents à leurs organes sexuels et abdominaux et sont toujours traumatisés.**

Impasse et désespoir

Initialement, ces attaques ont été considérées comme des événements isolés et traitées ainsi par les autorités judiciaires locales. Psychologiquement ébranlées et tétanisées par les conséquences sociales et psychologiques des crimes, les victimes et leurs familles ont confié au procureur local l’enquête sur les événements.

Cependant, et malgré l’intervention d’une **Task Force** de plusieurs acteurs locaux et internationaux mise sur pied par l’ONG Physicians for Human Rights, **aucune action n’a été entreprise par le procureur de Kavumu.** Ce n’est qu’en mars 2016 que le gouvernement national a reconnu que les crimes étaient d’une importance cruciale pour les autorités à Kinshasa.

Le procureur militaire prend un nouveau départ

Au début de l’année 2016, suite à l’intégration de l’ONG TRIAL International au sein de la *Task Force Kavumu*, cette dernière a adopté une **nouvelle stratégie judiciaire.**

Considérant que les crimes commis à Kavumu étaient liés les uns aux autres, les avocats des victimes ont **demandé au procureur militaire de se saisir du cas dans la mesure où il existait des preuves de la commission d’un crime contre l’humanité**, et plus particulièrement de l’**existence d’une attaque généralisée ou systématique contre la population civile.** Le procureur militaire a accueilli la demande et a ouvert une enquête en envisageant les crimes comme un crime de masse.

AFFAIRE KAVUMU (RDC)

KIT MÉDIA

Bukavu / Genève / New York - novembre 2017

Les arrestations et la fin des crimes à Kavumu

En juin 2016, les premiers éléments de preuve recueillis par la police ont mené à l'**arrestation de Frederic Batumike. Ce député provincial (membre de l'assemblée provinciale du Sud-Kivu) et soixante-dix autres individus étaient soupçonnés d'appartenir à une milice**, laquelle serait responsable des viols systématiques des filles de Kavumu. La même milice pourrait également avoir orchestré d'autres attaques meurtrières contre des défenseurs des droits humains et des positions militaires.

La commission de ces viols aurait été considérée pour les miliciens comme le moyen d'acquérir une protection surnaturelle. **Depuis juin 2016, aucun autre épisode de viol suivant ce même mode opératoire n'a été constaté à Kavumu.**

Chiffres clefs

- 46 jeunes filles mineures victimes de viol
- 18 prévenus accusés de crime de viol comme crime contre l'humanité
- 6 avocats travaillant pour représenter les jeunes filles

Collecter des preuves pour obtenir justice

La complexité et la perversité de ces crimes ont mis le système de justice congolais à rude épreuve. L'âge des victimes et la manière selon laquelle les crimes ont été commis (de nuit, alors que les parents dormaient, l'absence de témoins et l'utilisation de substances permettant de garder les victimes dans un état d'inconscience), ont poussé les autorités judiciaires à collaborer avec les acteurs de la *Task Force Kavumu* entre 2016 et 2017 pour **mener une enquête approfondie afin d'obtenir les preuves nécessaires permettant de corroborer la thèse des autorités de poursuite.**

La mise en accusation et l'ouverture prochaine du procès

En septembre 2017, le **procureur militaire a inculpé 18 personnes pour des faits de viols constitutifs de crime contre l'humanité** ainsi que d'autres infractions additionnelles parmi lesquelles les infractions de meurtre, d'organisation à un mouvement insurrectionnel, ainsi que d'attaques contre les positions militaires congolaises. **Selon l'acte d'accusation, Batumike a créé et organisé la milice et ordonné la commission de ces crimes.** Les 17 autres prévenus sont accusés de participation à un mouvement insurrectionnel et d'avoir contribué à la commission des crimes mentionnés.

Le procès pénal se tiendra à Kavumu. Il débutera le 6 novembre 2017 et devrait durer jusqu'au 23 novembre 2017.

AFFAIRE KAVUMU (RDC) KIT MÉDIA

Bukavu / Genève / New York - novembre 2017

Chronologie du dossier Kavumu

Mars 2013 : Premier cas d'enlèvement nocturne et viol d'une fille à Kavumu

Mai 2014 : Création de la *Task Force Kavumu* pour renforcer les enquêtes sur les crimes

Mars 2016 : Le procureur militaire se saisit de l'affaire en tant que crime contre l'humanité

Avril 2016 : Dernier cas de viol à Kavumu suivant le mode opératoire de la milice

Juin 2016 : Arrestation de Batumike et de plusieurs autres membres présumés de la milice

Septembre 2017 : Mise en accusation de Batumike et 17 autres suspects pour des faits de viols constitutifs de crime contre l'humanité

Novembre 2017 : Début du procès pénal à Kavumu

AFFAIRE KAVUMU (RDC)

KIT MÉDIA

Bukavu / Genève / New York - novembre 2017

LE DOSSIER KAVUMU EN 6 QUESTIONS

1. Pourquoi les juridictions militaires sont-elles compétentes pour juger ce dossier ?

Jusqu'en 2013, seules les juridictions militaires étaient compétentes pour enquêter et engager des poursuites en matière de crimes internationaux tels que les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité. Depuis 2013, le système militaire partage cette compétence avec les juridictions civiles. Cependant dans le dossier Kavumu, les juridictions militaires conservent leur compétence dans la mesure où les crimes ont été commis, d'après l'article 111 du code de justice militaire congolais, au moyen d'armes de guerre.

2. Quelle est la composition et quel est le rôle de la Task Force dans le dossier Kavumu ?

La Task Force Kavumu est un réseau informel d'acteurs locaux et internationaux basé à Bukavu et soutenant les efforts du système judiciaire congolais dans le traitement des crimes commis à Kavumu.

Elle comprend des représentants de la Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), d'autres agences des Nations-Unies (telles que le PNUD) les organisations Physicians for Human Rights, Trial International, American Bar Association, Coopera et l'hôpital de Panzi. La Task Force Kavumu soutient depuis 2014 les efforts déployés par les autorités judiciaires compétentes et par la police afin de mener les enquêtes et contribue également à l'organisation des audiences foraines dans le dossier Kavumu qui se dérouleront du 9.

3. Quel rôle les ONG internationales ont-elles joué dans le dossier ?

A la fin de l'année 2015, Trial International a commencé à travailler avec la Task Force Kavumu en constituant et en formant un collectif d'avocats congolais représentant les victimes de Kavumu et leurs familles. Dans ce cadre, TRIAL a contribué à renforcer non seulement l'effort de documentation mais également la stratégie juridique dans le dossier en demandant un transfert de compétence au procureur militaire.

Physicians for Human Rights (PHR) et l'hôpital de Panzi travaillent sur l'affaire depuis que le premier patient a été amené à Panzi pour y être soigné, en 2013. Au cours de ces quatre dernières années, PHR a travaillé aux côtés des médecins de Panzi pour soutenir la documentation médico-légales des blessures physiques et psychologiques infligées aux survivants. PHR a aussi travaillé avec la police et des membres du milieu judiciaire pour soutenir les aspects techniques de l'enquête.

Ensemble, les trois organisations ont facilité l'organisation d'exams médicaux et psychologiques vidéo-filmés des victimes mineures, afin d'évaluer les dommages qui leur ont été causés. Ces témoignages ont ensuite été transmis au procureur. Les témoignages vidéo-filmés évitent aux survivants de répéter leur histoire et aident ainsi à minimiser les risques de re-traumatisation.

AFFAIRE KAVUMU (RDC)

KIT MÉDIA

Bukavu / Genève / New York - novembre 2017

4. Que sait-on de la milice qui est accusée des crimes commis à Kavumu ?

La milice appelée « *Yeshi La Jesu* » (l'armée de Jésus) a été créée et organisée par le député provincial de la région du Sud-Kivu Frederic Batumike vers 2013. Son quartier général était situé à Bishiburu près de Kavumu. Batumike est suspecté d'avoir recruté les membres de la milice parmi les personnes qui fréquentaient les églises locales près de Kavumu et la milice semble avoir fonctionné comme l'armée privée du député. En plus des enlèvements systématiques et des viols des jeunes filles de Kavumu, les membres de la milice sont également soupçonnés d'être responsables du meurtre d'un défenseur local des droits de l'Homme ainsi qu'un propriétaire agricole allemand et de plusieurs attaques armées contre les positions de l'armée congolaise dans cette zone.

5. Monsieur Batumike n'est-il pas à l'abri de poursuites judiciaires grâce à son immunité en tant que parlementaire provincial ?

A la demande du Ministère de la Justice, l'assemblée provinciale du Sud-Kivu a levé l'immunité parlementaire de Batumike pour les crimes qu'il est soupçonné avoir commis et a autorisé les autorités judiciaires compétentes à engager les poursuites pénales à son encontre.

6. Qui sont les parties plaignantes dans le procès Kavumu ?

Les 46 filles qui ont été enlevées et violées à Kavumu entre 2013 et 2016 sont encore mineures. L'âge moyen de celles-ci est de 7 ans. Elles souffrent toujours de graves dommages corporels affectant – parfois de manière permanente – leur santé reproductive, ainsi que d'un profond traumatisme psychologique allant de l'anxiété sévère et du stress, à la colère, la dépression voire à la diminution de la confiance sociale en raison de la stigmatisation de la violence sexuelle victimes. Elles pourront avoir besoin de soins pour le reste de leurs vies.

Etant mineures, les jeunes filles seront représentées par leurs parents lors du procès. Les parents des victimes de Kavumu ont été également traumatisés non seulement par l'horreur des événements mais également par l'atmosphère de terreur généralisée aux environs de Kavumu entre 2013 et 2016. Même si les crimes ont cessé, ils craignent toujours pour la vie de leurs proches en raison des menaces et des représailles de la milice, et plus particulièrement eu égard à la position et au pouvoir du député Batumike.

AFFAIRE KAVUMU (RDC)

KIT MÉDIA

Bukavu / Genève / New York - novembre 2017

A PROPOS DES ONG SIGNATAIRES

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

TRIAL International croit en un monde où l'impunité pour les crimes internationaux n'est plus tolérée. L'état de droit ne prévaudra que quand les victimes seront entendues et les auteurs portés devant la justice.

« L'importance du procès Kavumu va bien au-delà des victimes et leurs familles » explique **un expert de l'ONG TRIAL International**. *« Il ébranle toute l'omerta et l'inertie judiciaire qui entourent les violences sexuelles dans le Sud-Kivu. Que les autorités saisissent enfin ce dossier à bras-le-corps est un formidable pas en avant pour la justice congolaise. »*

Physicians for Human Rights utilise depuis 1986 la médecine pour documenter et sensibiliser sur les atrocités de masse et les violations graves des droits humains. PHR a été fondé sur l'idée que les médecins, les scientifiques et les autres professionnels de la santé possèdent des compétences uniques qui donnent du poids aux enquêtes et à la documentation des violations des droits humains. L'expertise de PHR est utilisée pour défendre les professionnels de la santé persécutés, prévenir la torture, documenter les atrocités de masse et traduire en justice les responsables des violations des droits humains.

PHR concentre son travail sur les effets psychologiques et physiques de la torture et des violences sexuelles, la documentation médico-légale des attaques sur des civils, l'emploi non-proportionnel et excessif de la force dans les situations d'instabilité civile, et la protection des institutions et du personnel médical qui travaillent dans des zones de crises.

« Nous espérons que nos efforts conjoints permettront aux survivants et à leurs familles d'accéder à la justice et de finalement vivre en paix après tant de douleur », note **l'ONG Physicians for Human Rights**, qui a soutenu les efforts d'enquête autour de Kavumu depuis le début des crimes. *« Nous espérons que ce processus permettra de juger les responsables pour leurs crimes ; et que cette collaboration entre les milieux médicaux et judiciaires, en entre les ONG internationales et nationales, engendrera un système efficace qui évitera de nouveaux cas de violences sexuelles. »*

La Fondation Panzi a été créée à l'initiative du Professeur Denis Mukwege Mukengere le 12 juin 2008. Elle œuvre pour l'épanouissement intégrale de la femme, la promotion du genre et des droits de la femme ; le soutien et l'accompagnement des victimes de violence sexuelle et leur dépendants ; la lutte contre les violences sexuelles ; le soutien des activités de L'Hôpital Général Référence de Panzi.

« Les fillettes revivent leur agression à chaque fois qu'elles racontent leur histoire. Les audiences sont éprouvantes et nécessitent un accompagnement psychologique profond » explique **l'hôpital de Panzi**, spécialisé dans l'accueil des victimes de crimes sexuels.

AFFAIRE KAVUMU (RDC) KIT MÉDIA

Bukavu / Genève / New York - novembre 2017

« Nous attendons ce procès depuis des années, de même que les familles des fillettes » expliquent **les ONG qui ont travaillé sur l'affaire**. « Nous espérons maintenant que le procès se déroulera dans de bonnes conditions et que la justice congolaise punira ces crimes avec la fermeté qu'ils méritent. »

Contacts média

TRIAL International – département de la communication (français et anglais) – GMT +1
+41 22 519 03 96 | media@trialinternational.org
trialinternational.org

Physicians for Human Rights - Stephen Fee (français et anglais) – GMT -5
+1.646.564.3725 | sfee@phr.org
phr.org

Hôpital de Panzi – Crispin Kashale (français uniquement) – GMT +2
+243 841 228 062 | crispin.kashale@gmail.com
fondationpanzirdc.org